

Rapport alternatif soumis à la 89<sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur la situation des défenseur.e.x.s des droits humains

# CAMEROUN

*Octobre 2026*

## Table des matières

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| A. Introduction .....                                                                             | 1  |
| B. La situation générale des défenseur.e.x.s des droits humains au Cameroun.....                  | 2  |
| C. Restrictions officielles concernant l'espace des défenseur.e.x.s des droits humains .....      | 8  |
| D. Les défenseur.e.x.s des droits humains exposé.e.s à des risques particuliers .....             | 10 |
| E. La perspective de l'Etat concernant la protection des défenseur.e.x.s des droits humains ..... | 12 |
| F. Questions au gouvernement du Cameroun .....                                                    | 13 |

## A. Introduction

International Service for Human Rights (ISHR), Front Line Defenders (FLD) et le Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH) prennent connaissance du rapport combiné présentés par le gouvernement du Cameroun à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Commission Africaine ou CADHP). Le présent rapport parallèle soumis par ISHR, FLD et le RECODH fournit des informations complémentaires et/ou contradictoires abordées dans le rapport soumis par le Cameroun, en mettant particulièrement l'accent sur la situation des défenseur.e.x.s des droits humains (DDH). Ce rapport vise à faciliter un dialogue constructif avec l'Etat partie afin que des efforts législatifs et institutionnels supplémentaires soient déployés pour améliorer la situation des DDH au Cameroun.

## **B. La situation générale des défenseur.e.x.s des droits humains au Cameroun**

1. En application de l'article 1<sup>er</sup> de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Charte Africaine), le Cameroun a adopté des mesures législatives et institutionnelles pour la mise en œuvre des droits humains, dont certaines favorisent l'activité des DDH.
2. Bien que le pays ait ratifié la plupart des traités internationaux, les DDH ne bénéficient d'aucune immunité ni protection légale particulière. En effet, le Cameroun ne possède pas de loi nationale spécifique qui consacre ou protège juridiquement le statut des DDH.
3. Au Cameroun, l'espace civique est régulée par les dispositions de la Constitution du 18 janvier 1996, la loi n° 90/052 du 19 décembre 1990 relative à la liberté de communication sociale, la loi n° 2015/006 du 20 avril 2015 modifiant et complétant la loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques, la loi n° 2015/007 du 20 avril 2015 régissant l'activité audiovisuelle,<sup>1</sup> la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association et la loi n° 90/055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des rassemblements et des manifestations publiques. S'agissant spécifiquement des DDH, le Cameroun n'a pas encore adopté la loi sur la reconnaissance et la protection des DDH, bien qu'un projet de loi ait été présenté au Sénat en 2022.<sup>2</sup>
4. Malgré l'existence de ce cadre juridique, l'espace civique dans lequel évoluent les DDH continue de se restreindre, et ces derniers sont victimes de violations de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales. Sur la période couverte, on relève des intimidations et menaces, de la surveillance, du harcèlement y compris judiciaire, la restriction de la liberté d'expression et du droit d'accès à l'information confronté au délit de presse.
5. Elvis Brown, conseiller juridique au sein de Organic Farming for Gorillas (OFFGO), a confié qu'il subissait des menaces depuis 2017. Celles-ci se sont ensuite étendues à sa famille en 2018. Le 19 février 2019, Brown a été agressé et kidnappé à son domicile par des hommes armés et libéré quelques heures plus tard. Le 16 mai 2019, Roderick, son frère, a également été kidnappé et aurait été torturé. Le 27 mars 2020, des hommes armés ont tiré deux balles dans la jambe du beau-frère de Brown en sa présence. Ceux-ci lui auraient signifié qu'il s'agissait d'un avertissement.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Nations Unies, "Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme" <https://docs.un.org/fr/A/HRC/WG.6/30/CMR/1>.

<sup>2</sup> Focus, "Cameroon", <https://www.focus-obs.org/location/cameroon/>.

<sup>3</sup> Nations Unies, "Ultime mise en garde contre les menaces de mort reçues par les défenseurs et défenseuses des droits humains et contre les exécutions dont ils font l'objet", <https://docs.un.org/fr/A/HRC/46/35>.

6. Samuel Ajiekah Abuwe, journaliste et présentateur d'émission télévisée, a été arrêté en août 2019, soupçonné de terrorisme. Mis en détention depuis cette date, Abuwe est mort en détention en juin 2020, sans procès.<sup>4</sup>
7. Le 28 mai 2019, le journaliste Paul Chouta du média numérique CameroonWeb, a été arrêté<sup>5</sup> à Yaoundé par des policiers, à la suite d'une plainte pour diffamation déposée par Calixthe Beyala, un écrivain franco-camerounais. Chouta était accusé de diffamation, de diffusion de fausses nouvelles et d'avoir tenu des discours haineux. Son affaire a été reportée 27 fois<sup>6</sup> et Chouta a été maintenu en détention provisoire pendant 24 mois tandis que sa demande de libération sous caution avait été rejetée. Le 18 mai 2021, le Tribunal de première instance de Yaoundé a condamné<sup>7</sup> Chouta à 23 mois d'emprisonnement, assortie d'une amende de 160 000 francs CFA et de deux millions de francs CFA de dommages et intérêts.<sup>8</sup> Il est enlevé dans la nuit du 9 au 10 mars 2022 par trois hommes non identifiés à Yaoundé. Forcé de monter dans un véhicule et conduit sur l'autoroute qui mène à l'aéroport international de Yaoundé, Chouta sera victime de violences physiques pouvant s'apparenter à de la torture. Abandonné vers une heure du matin, Chouta s'est immédiatement rendu à l'hôpital où il a reçu des soins médicaux pour ses blessures.<sup>9</sup>
8. En 2020, le gouvernement camerounais a finalement reconnu la mort de Samuel Wazizi, photojournaliste et présentateur à Chillen Music Television (CMTV), une chaîne privée de la ville de Buea dans la régionale anglophone, située au Sud-Ouest du Cameroun. Il dénonçait la gestion de la crise dans la région anglophone du Cameroun qui perdure depuis 2016. Wazizi est décédé durant sa détention de 10 mois. Son corps n'a pas été rendu à sa famille pour les funérailles.<sup>10</sup>
9. Le 31 mai 2021, alors qu'il assistait un client au groupement territorial de la Gendarmerie à Yaoundé, Amungwa Tanyi Nicodemus, avocat des droits humains est arrêté<sup>11</sup> par des gendarmes. Il était accusé

---

<sup>4</sup> Nations Unies, "Situation des défenseurs et défenseuses des droits humains", <https://docs.un.org/fr/A/76/143>.

<sup>5</sup> CIVICUS, "New crackdown on opposition protests: at least 350 arrested after defying protest ban", <https://monitor.civicus.org/updates/2019/07/03/cameroon-new-crackdown-opposition-protests-at-least-350-arrested-defying-protest-ban/>.

<sup>6</sup> Reporters Sans Frontières, "Cameroonian journalist Paul Chouta sentenced and fined in defamation case", <https://rsf.org/en/news/cameroonian-journalist-paul-chouta-sentenced-and-fined-defamation-case>.

<sup>7</sup> Actu Cameroun, "Après 24 mois à Kondengui, Paul Chouta condamné finalement à 23 mois de prison", <https://actucameroun.com/2021/05/18/apres-24-mois-a-kondengui-paul-chouta-condamne-finalement-a-23-mois-de-prison/>.

<sup>8</sup> CIVICUS, "Recrudescence de la persécution et des abus contre les personnes LGBTI", <https://monitor.civicus.org/explore/Upsurge-LGBTIQ-persecution-abuse-journalist-sentenced-23-months-prison/>.

<sup>9</sup> Front Line Defenders, "Le défenseur des droits humains Paul Chouta enlevé et victime de violences physiques", <https://www.frontlinedefenders.org/fr/case/human-rights-defender-paul-chouta-abducted-and-subjected-physical-abuse>.

<sup>10</sup> Front Line Defenders, "Communiqué – Cameroun: Assassinat du défenseur des droits humains et journaliste Martinez Zogo", <https://www.frontlinedefenders.org/fr/statement-report/statement-cameroon-killing-human-rights-defender-and-journalist-martinez-zogo>.

<sup>11</sup> Human Rights Watch, "Cameroonian Human Rights Lawyer Detained on Bogus Terrorism Charges", <https://www.hrw.org/news/2021/06/07/cameroonian-human-rights-lawyer-detained-bogus-terrorism-charges>.

d'incitation au terrorisme. Les avocats de Nicodemus ont accusé les gendarmes d'avoir saisi son téléphone portable sans mandat préalable. Ces photos révélaient des violations des droits humains perpétrées dans les régions anglophones du pays par les militaires. Les gendarmes quant à eux ont affirmé que Nicodemus avait pris des photos de la gendarmerie.<sup>12</sup>

10. En décembre 2021, deux membres du personnel de Médecins Sans Frontières (MSF) ont été arrêtés dans la région du Sud-Ouest pendant qu'ils transportaient un homme blessé par balle. Ils étaient accusés de complicité avec des sécessionnistes. Ils seront remis en liberté à titre provisoire en mai 2022. En janvier 2022, deux autres membres du personnel de MSF avaient également été arrêtés<sup>13</sup> pour les mêmes chefs d'accusation et le coordinateur de projet était jugé par défaut. Le 1<sup>er</sup> novembre et 29 décembre 2022, le tribunal militaire de Buea a acquitté<sup>14</sup> les cinq membres du personnel de MSF. À la suite de cet acquittement, les deux membres du personnel qui étaient encore en détention ont été remis en liberté.<sup>15</sup>
11. Jean-Jacques Ola Bebe, journaliste radio et prêtre catholique, collaborait<sup>16</sup> avec plusieurs médias et dénonçait<sup>17</sup> publiquement les actes de corruption. Il aurait révélé sur la radio Galaxy FM qu'il recevait fréquemment des menaces de mort. Le 2 février 2022, Ola Bebe a été retrouvé<sup>18</sup> mort près de son domicile à Yaoundé.<sup>19</sup>
12. Le 11 août 2022, le défenseur Abdul Karim Ali a été arrêté sans mandat dans le quartier de Ntamulung à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest du Cameroun<sup>20</sup> et emmené à la légion régionale de

---

<sup>12</sup> CIVICUS, "Recrudescence de la persécution et des abus contre les personnes LGBTI", <https://monitor.civicus.org/explore/Upsurge-LGBTIQ-persecution-abuse-journalist-sentenced-23-months-prison/>.

<sup>13</sup> Medecins sans frontieres, "Cameroun : cinq membres du personnel de MSF acquittés par un tribunal militaire", <https://www.msf.fr/communiqués-presse/cameroun-cinq-membres-du-personnel-de-msf-acquittés-par-un-tribunal-militaire>.

<sup>14</sup> rfi, "Cameroun: soulagement à Médecins sans frontières après l'acquittement de ses employés", <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230111-cameroun-soulagement-%C3%A0-m%C3%A9decins-sans-fronti%C3%A8res-apr%C3%A8s-l-acquittement-de-ses-employ%C3%A9s>.

<sup>15</sup> CIVICUS, "Brutal killing of journalist Martinez Zogo highlights chilling environment for press freedom in Cameroon", <https://monitor.civicus.org/explore/brutal-killing-journalist-martinez-zogo-highlights-chilling-environment-press-freedom-cameroon/>.

<sup>16</sup> IPI, "Cameroon: IPI demands an investigation into the killing of Jean Jacques Ola Bebe", <https://ipi.media/cameroon-ipi-demands-an-investigation-into-the-killing-of-jean-jacques-ola-bebe/>.

<sup>17</sup> Nations Unies, "Cameroun : l'ONU préoccupée après l'assassinat d'un 2e journaliste en deux semaines", <https://news.un.org/fr/story/2023/02/1132047>.

<sup>18</sup> VOA, "Cameroon Detains Media Mogul, Police Over Journalist's Killing", <https://www.voanews.com/a/cameroon-detains-media-mogul-police-over-journalist-s-killing/6951744.html>.

<sup>19</sup> CIVICUS, "Brutal killing of journalist Martinez Zogo highlights chilling environment for press freedom in Cameroon", <https://monitor.civicus.org/explore/brutal-killing-journalist-martinez-zogo-highlights-chilling-environment-press-freedom-cameroon/>.

<sup>20</sup> Human Rights Watch, "Activist in Cameroon Detained Again", <https://www.hrw.org/news/2022/08/16/activist-cameroon-detained-again>.

gendarmerie, où il a été détenu au secret pendant plusieurs jours.<sup>21</sup> Il n'a bénéficié d'aucune assistance juridique ni reçu la visite des membres de sa famille avant le 13 août 2022. Ali était accusé d'« apologie du terrorisme »<sup>22</sup> parce qu'il était en possession d'une vidéo montrant des violations des droits humains présumées commises par un soldat camerounais à l'encontre de civils dans la région anglophone du pays. Ali avait été détenu pendant plus de six mois sans inculpation officielle. Il a rapporté avoir été placé dans une cellule de six mètres carrés sans fenêtre, sans toilettes ni matelas, avec douze autres détenus.<sup>23</sup>

13. Arsène Salomon Mbani Zogo, dit Martinez Zogo, était un journaliste et directeur de la radio Amplitude FM. Il avait l'habitude de dénoncer la corruption impliquant des personnalités au cours de son émission de radio « Embouteillage ». Il a fait plusieurs apparitions médiatiques pour dénoncer les détournements de fonds liés aux lignes 94, 65 du budget de l'Etat camerounais.<sup>24</sup> Zogo aurait déclaré<sup>25</sup> lors d'une émission radio qu'il avait reçu des informations selon lesquelles des personnes impliquées dans des affaires de corruption voulaient sa mort. Dans la soirée du 17 janvier 2023, Zogo est enlevé par des individus non identifiés. Le 22 janvier 2023, le corps mutilé de Zogo, est retrouvé<sup>26</sup> près de Yaoundé.<sup>27</sup> Deux ans<sup>28</sup> après la mort de Zogo, 17 personnes, dont de hauts responsables d'agences de sécurité de

---

<sup>21</sup> Amnesty International, "Cameroon: Amnesty International urges release of Abdul Karim Ali, a peace activist detained without charge for more than four months", <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/12/cameroon-amnesty-international-urges-release-of-abdul-karim-ali-a-peace-activist-detained-without-charge-for-more-than-four-months/#:~:text=According%20to%20Abdul%20Karim%20Ali's,violation%20of%20international%20and%20regional>.

<sup>22</sup> CIVICUS, "Brutal killing of journalist Martinez Zogo highlights chilling environment for press freedom in Cameroon", <https://monitor.civicus.org/explore/brutal-killing-journalist-martinez-zogo-highlights-chilling-environment-press-freedom-cameroon/>.

<sup>23</sup> Front Line Defenders, "Arbitrary arrest and continued detention of human rights defender Abdul Karim Ali", <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/arbitrary-arrest-and-continued-detention-human-rights-defender-abdul-karim-ali>.

<sup>24</sup> Front Line Defenders, "Communiqué – Cameroun: Assassinat du défenseur des droits humains et journaliste Martinez Zogo", <https://www.frontlinedefenders.org/fr/statement-report/statement-cameroon-killing-human-rights-defender-and-journalist-martinez-zogo>.

<sup>25</sup> VOA, "Cameroon's Media Community Mourns Killing of Radio Journalist", <https://www.voanews.com/a/cameroon-s-media-community-mourn-killing-of-radio-journalist-6937053.html>.

<sup>26</sup> Africanews, "Missing Cameroon journalist Martinez Zogo found dead", <https://www.africanews.com/2023/01/23/missing-cameroon-journalist-martinez-zogo-found-dead/>.

<sup>27</sup> CIVICUS, "Brutal killing of journalist Martinez Zogo highlights chilling environment for press freedom in Cameroon", <https://monitor.civicus.org/explore/brutal-killing-journalist-martinez-zogo-highlights-chilling-environment-press-freedom-cameroon/>.

<sup>28</sup> CIVICUS, "Brutal killing of journalist Martinez Zogo highlights chilling environment for press freedom in Cameroon", <https://monitor.civicus.org/explore/brutal-killing-journalist-martinez-zogo-highlights-chilling-environment-press-freedom-cameroon/>.

l'État et un homme d'affaires influent, ont été arrêtées<sup>29</sup> et sont jugées par le tribunal militaire de Yaoundé.<sup>30</sup>

14. Le 24 octobre 2024, tandis qu'il couvrait une manifestation organisée par un groupe de femmes devant les locaux de la Gendarmerie à Buea, Nsoyuka Guy-Bruno Maimo, journaliste au quotidien *Volcanic Times*, est arrêté par les gendarmes de Buea. Maimo aurait été maintenu en garde à vue pendant cinq jours sans accès à son avocat ni à sa famille. À la suite d'une dénonciation<sup>31</sup> par le Comité pour la Protection des Journalistes (CPJ), Maimo a été libéré le 29 octobre 2024. Au cours de sa détention, il aurait subi des violences physiques et psychologiques de la part des gendarmes.<sup>32</sup>
15. Le 27 novembre 2024, Me Richard Tamfu, avocat et membre du conseil juridique du Réseau des Défenseurs des droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et de la Plateforme pour l'État de droit au Cameroun, a été agressé physiquement<sup>33</sup> par des gendarmes dans l'enceinte du Tribunal de Première Instance (TPI) de Douala-Bonabéri.<sup>34</sup> Il a été passé à tabac, mis de force dans la malle arrière de leur pick-up et subi des violences physiques, par les éléments du Groupement de gendarmerie territoriale de Douala comme le montrent les vidéos en circulation sur les réseaux sociaux.<sup>35</sup> Cet incident est survenu alors qu'il assistait<sup>36</sup> un client à Bonabéri à Douala<sup>37</sup>. Les gendarmes auraient conduit Me

---

<sup>29</sup> IPI, "Cameroon: IPI calls for justice two years after murder of journalist Martinez Zogo", <https://ipi.media/cameroon-ipi-calls-for-justice-two-years-after-murder-of-journalist-martinez-zogo/>.

<sup>30</sup> CIVICUS, "Les autorités suspendent plusieurs groupes dont l'organisation de défense des droits humains REDHAC", <https://monitor.civicus.org/explore/les-autorites-suspendent-plusieurs-groupes-dont-lorganisation-de-defense-des-droits-humains-redhac/>.

<sup>31</sup> Committee to Protect Journalists, "Cameroonian journalist Nsoyuka Guy-Bruno Maimo detained, beaten for covering protest", <https://cpj.org/2024/11/cameroonian-journalist-nsoyuka-guy-bruno-maimo-detained-beaten-for-covering-protest/>.

<sup>32</sup> CIVICUS, "Les autorités suspendent plusieurs groupes dont l'organisation de défense des droits humains REDHAC", <https://monitor.civicus.org/explore/les-autorites-suspendent-plusieurs-groupes-dont-lorganisation-de-defense-des-droits-humains-redhac/>.

<sup>33</sup> EQUINOXE TV, "TAMFU RICHARD CASE: A COMPLAINT WAS FILED WITH THE GOVERNMENT COMMISSIONER - EQUINOXE TV", <https://www.youtube.com/watch?v=Rx9zFxDwYAE>.

<sup>34</sup> CIVICUS, "Les autorités suspendent plusieurs groupes dont l'organisation de défense des droits humains REDHAC", <https://monitor.civicus.org/explore/les-autorites-suspendent-plusieurs-groupes-dont-lorganisation-de-defense-des-droits-humains-redhac/>.

<sup>35</sup> Facebook, <https://www.facebook.com/reel/1296201801564592>.

<sup>36</sup> Human Rights Watch, "Prominent Human Rights Lawyer Beaten in Cameroon", <https://www.hrw.org/news/2024/12/02/prominent-human-rights-lawyer-beaten-cameroon>.

<sup>37</sup> Mutations digital, "Agression de Me Richard Tamfu : Le Sed prescrit une enquête judiciaire de 72h", <https://www.mutations.digital/agression-de-me-richard-tamfu-le-sed-prescrit-une-enquete-judiciaire-de-72h/>.

Tamfu et son client à la Gendarmerie territoriale de Douala, où les prévenus auraient subi des violences physiques.<sup>38</sup> Me Tamfu aurait été libéré après avoir été conduit<sup>39</sup> à l'hôpital de Laquintinie.<sup>40</sup>

16. Dans la nuit du 18 au 19 janvier 2025, des individus non identifiés se seraient introduits dans les locaux de Nouveaux Droits de l'Homme (NDH-Cameroun) à Yaoundé et ont dérobé du matériel de travail. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 février 2025, NDH-Cameroun a signalé une deuxième effraction avec destruction de documents et de matériel de travail.<sup>41</sup> Bien que la police et la gendarmerie ont procédé à l'arrestation d'un individu, aucune suite n'aurait encore été donnée aux deux plaintes officielles déposées pour ces vols.
17. Dans la nuit du 22 avril 2025, des individus non identifiés se sont introduits dans les locaux du siège du REDHAC et ont emporté du matériel de travail. A la suite d'une deuxième effraction, le 29 avril 2025, la police a interpellé une personne, qui est détenue au commissariat de Douala.<sup>42</sup>
18. Georges Anicet Ekani, figure de l'opposition Camerounaise et défenseurs des droits de l'homme de longue date est mort en détention dans les locaux du secrétariat d'Etat à la Défense (SED) chargé de la Gendarmerie, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 après son interpellation durant la période de crise post-électorale issue des Elections Présidentielles de 2025. Le Ministère de la défense avait annoncé alors, l'ouverture d'une enquête pour clarifier les circonstances du décès.<sup>43</sup> Jusqu'à ce jour aucune communication officielle n'a été rendue sur les résultats.

---

<sup>38</sup> Human Rights Watch, "Prominent Human Rights Lawyer Beaten in Cameroon", <https://www.hrw.org/news/2024/12/02/prominent-human-rights-lawyer-beaten-cameroon>.

<sup>39</sup> Journal du Cameroun.com, "Cameroun : agression de Me Richard Tamfu, la Gendarmerie nationale ouvre une enquête", <https://fr.journalducameroun.com/cameroun-agression-de-me-richard-tamfu-la-gendarmerie-ouvre-une-enquete/>.

<sup>40</sup> CIVICUS, "Les autorités suspendent plusieurs groupes dont l'organisation de défense des droits humains REDHAC", <https://monitor.civicus.org/explore/les-autorites-suspendent-plusieurs-groupes-dont-lorganisation-de-defense-des-droits-humains-redhac/>.

<sup>41</sup> Front Line Defenders, "Nouveaux Droits de L'Homme NDH-Cameroun", <https://www.frontlinedefenders.org/en/organization/nouveaux-droits-de-lhomme>.

<sup>42</sup> Front Line Defenders, "Cameroon: Judicial harassment against women human rights defenders and arbitrary suspension of human rights organisation", <https://www.frontlinedefenders.org/en/statement-report/cameroon-judicial-harassment-against-women-human-rights-defenders-and-arbitrary>.

<sup>43</sup> DW, "Le choc au Cameroun après la mort d'Anicet Ekane", <https://www.dw.com/fr/mort-anicet-ekane-cameroun-manidem/a-74968547>.

### C. Restrictions officielles concernant l'espace des défenseur.e.x.s des droits humains

19. Entre 2019-2024, la situation des droits humains au Cameroun s'est caractérisée par une détérioration inquiétante de l'espace civique, comprenant les libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association.
20. En avril 2022, Abdu Karim Ali, un militant, avait été arrêté pour avoir dénoncé des actes de torture commis et diffusés en ligne par le chef d'une milice pro-gouvernementale dans la région du Sud-Ouest.<sup>44</sup> Pour ces faits, il a été condamné à la prison à perpétuité.<sup>45</sup>
21. En juin 2025, Aboubacar Siddiki dit Babadjio, un artiste, a été arrêté par des gendarmes de la région d'Adamawa pour avoir « insulté » un gouverneur. Le juillet 2025, le préfet du département du Mfoundi Emmanuel Mariel Djikdent a publié un arrêté préfectoral N° 00001436 AP/JO6/SP du 16 juillet 2024<sup>46</sup> prévoyant l'interdiction de séjour dans le Mfoundi à toute personne qui « appelle au soulèvement contre les Institutions de la République, outrage dangereusement les Institutions ou celui qui les incarne (par tout moyen de communication suivi dans le Département du Mfoundi)<sup>47</sup>, ou entreprend des manœuvres pouvant entraîner de troubles graves à l'ordre public ». En juillet 2025, des membres des services de renseignement de la région du Littoral ont arrêté<sup>48</sup> Junior Ngombe, pour ses vidéos TikTok prônant le changement démocratique. Un autre activiste, Ramon Cotta, aurait subis des actes de tortures<sup>49</sup> et forcé à disparaître par les forces de sécurité pour ses vidéos<sup>50</sup> TikTok critiquant les autorités camerounaises.<sup>51</sup>

---

<sup>44</sup> Amnesty International, "Cameroon 2025", <https://www.amnesty.org/en/location/africa/west-and-central-africa/cameroon/report-cameroon/>.

<sup>45</sup> Amnesty International, "Cameroon 2025", <https://www.amnesty.org/en/location/africa/west-and-central-africa/cameroon/report-cameroon/#footnote-cameroon-2025-en-2>.

<sup>46</sup> X, <https://x.com/Koaci/status/1813924108700418108>.

<sup>47</sup> Africa Presse.com, "Cameroun : l'arrêté préfectoral de Mfoundi suscite des inquiétudes à Yaoundé", <https://africapresse.com/cameroun-larrete-prefectoral-de-mfoundi-suscite-des-inquietudes-a-yaounde/>.

<sup>48</sup> Human Rights Watch, "Social Media Activist Arrested in Cameroon over Social Media Posts", <https://www.hrw.org/news/2024/07/29/social-media-activist-arrested-cameroon-over-social-media-posts>.

<sup>49</sup> Human Rights Watch, "Cameroon: 'Disappeared' Activist Resurfaces with Marks of Torture", <https://www.hrw.org/news/2024/08/27/cameroon-disappeared-activist-resurfaces-marks-torture>.

<sup>50</sup> TikTok, [https://www.tiktok.com/login?redirect\\_url=https%3A%2F%2Fwww.tiktok.com%2F%40ramoncotta2&lang=en&enter\\_method=mandatory](https://www.tiktok.com/login?redirect_url=https%3A%2F%2Fwww.tiktok.com%2F%40ramoncotta2&lang=en&enter_method=mandatory).

<sup>51</sup> Human Rights Watch, "Cameroon: Minister Suspends Prominent Human Rights Group", <https://www.hrw.org/news/2024/12/17/cameroon-minister-suspends-prominent-human-rights-group>.

22. En mars 2020, le ministre de l'Administration territoriale (MINAT) accusait<sup>52</sup> le REDHAC et plusieurs autres organisations de la société civile (OSC) de « se livrer à un complot contre l'Etat, les forces de défense et de sécurité ». <sup>53</sup>
23. Depuis 2021, le non-renouvellement des récépissés/agréments de certaines organisations non gouvernementales (ONG) peinent à se faire, l'ONG Un Monde Avenir<sup>54</sup> fait partie des organisations victimes de cette restriction.
24. Le 6 décembre 2024, par décret 000122/A/MINATDU 6 décembre 2024<sup>55</sup> le MINAT a suspendu les activités du REDHAC et d'autres OSC de défense des droits humains, dont l'Association caritative socioculturelle du Cameroun (ACSCC), Reach Out Cameroun (ROC) et la Fondation L.M. Nanje Inc.<sup>56</sup> Ces OSC sont accusées de pratiques financières douteuses, de montages financiers illégaux, exorbitant et incompatible avec leurs activités, d'opacité sur l'origine et l'utilisation des fonds, d'absence de justification de la destination des financements reçus, le non-respect des dispositions légales relatives au fonctionnement d'un organisme à but non-lucratif,<sup>57</sup> ainsi que de défaut d'autorisation administrative nécessaire à l'exercice de leurs activités sur le territoire camerounais ;<sup>58</sup> des activités de nature à porter atteinte à l'intégrité du système financier national.
25. Le 6 décembre 2024, les locaux du REDHAC à Douala ont été fermés et mis sous scellé le 9 décembre 2024. Les avocats de REDHAC ont formé un recours administratif pour « abus de pouvoir » et illégalité du décret.<sup>59</sup>
26. En août 2025, alors qu'elles étaient rassemblées devant le Conseil Constitutionnel lors de l'examen des recours relatifs aux candidatures à la présidentielle, un groupe de personnes ont été arrêtées à Yaoundé. Elles seront remises en liberté quelques semaines plus tard, accusées de trouble à l'ordre

---

<sup>52</sup> VOA, "Crise anglophone: l'Etat camerounais se dit victime d'un "complot"", <https://www.voaafrique.com/a/cameroun-des-ong-et-m%C3%A9dias-locaux-accus%C3%A9s-de-complot-contre-l-etat-5325894.html>.

<sup>53</sup> Amnesty International, "Cameroon: Authorities must stop harassment of human rights defender Alice Nkom and attacks on civil society organizations", <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/01/cameroon-human-rights-defender-alice-nkom/>.

<sup>54</sup> TV5 Monde Info, "Cameroun : défendre les droits humains", <https://information.tv5monde.com/afrique/video/cameroun-defendre-les-droits-humains-2769505>.

<sup>55</sup> Actu Cameroun, "MINAT: Paul Atanga Nji suspend les activités de plusieurs ONG et associations", <https://actucameroun.com/2024/12/07/minat-paul-atanga-nji-suspend-les-activites-de-plusieurs-ong-et-associations/>.

<sup>56</sup> Front Line Defenders, "Cameroon: Judicial harassment against women human rights defenders and arbitrary suspension of human rights organisation", <https://www.frontlinedefenders.org/en/statement-report/cameroon-judicial-harassment-against-women-human-rights-defenders-and-arbitrary>.

<sup>57</sup> Actu Cameroun, "MINAT: Paul Atanga Nji suspend les activités de plusieurs ONG et associations", <https://actucameroun.com/2024/12/07/minat-paul-atanga-nji-suspend-les-activites-de-plusieurs-ong-et-associations/>.

<sup>58</sup> CIVICUS, "Les autorités suspendent plusieurs groupes dont l'organisation de défense des droits humains REDHAC", <https://monitor.civicus.org/explore/les-autorites-suspendent-plusieurs-groupes-dont-lorganisation-de-defense-des-droits-humains-redhac/>.

<sup>59</sup> Human Rights Watch, "Cameroon: Minister Suspends Prominent Human Rights Group", <https://www.hrw.org/news/2024/12/17/cameroon-minister-suspends-prominent-human-rights-group>.

public, rassemblement illégal, rébellion et incitation à la révolte.<sup>60</sup> Dans le cadre des manifestations contestant les élections présidentielles d'octobre 2025, les forces de sécurité ont fait un usage excessif de force contre les manifestants utilisant des gaz lacrymogènes, des canons à eau et, dans certains cas, à des tirs à balles réelles.<sup>61</sup> Plusieurs manifestant.e.s ont été arrêté.e.s, parmi lesquel.le.s des dirigeants, des militants et des partisans des partis politiques de l'opposition<sup>62</sup> et au moins 48 personnes sont mortes.<sup>63</sup>

#### **D. Les défenseur.e.x.s des droits humains exposé.e.s à des risques particuliers**

27. Au cours de la période couverte par le présent rapport, des attaques spécifiques ont été recensées à l'encontre des femmes défenseuses des droits humains, des défenseur.e.s environnementaux et des droits des personnes LGBTQ+ en raison de la nature de leur travail, de leur engagement et de leur thématique défendue.
28. Le 10 décembre 2024, Me Alice Nkom, membre du Conseil d'administration du REDHAC, a été convoquée par le préfet du département du Wouri, après avoir brisé les scellés apposés aux portes du bureau du REDHAC. Me Nkom ne s'est pas présenté aux deux premières convocations,<sup>64</sup> demandant un report afin de garantir la présence de son avocat. Le 31 décembre 2024, Me Nkom reçoit une nouvelle convocation du chef de service central des enquêtes judiciaires de la gendarmerie nationale pour des « fins d'enquête ». <sup>65</sup> Me Nkom a été également convoquée les 10 et 14 janvier 2025 par le Secrétariat d'État à la Défense à Yaoundé pour, entre autres, tentative d'atteinte à la sûreté de l'État et financement du terrorisme.
29. En janvier 2025, Me Alice Nkom, Maximilienne Ngo Mbe et des membres du REDHAC ont été convoqués à la Direction de la police judiciaire de Douala ainsi qu'auprès d'autres instances judiciaires,

---

<sup>60</sup> Amnesty International, "Cameroon 2025", <https://www.amnesty.org/en/location/africa/west-and-central-africa/cameroon/report-cameroon/>.

<sup>61</sup> FIDH, "Cameroun : l'usage excessif de la force doit cesser face aux contestations post-électorales", <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/cameroun/cameroun-l-usage-excessif-de-la-force-doit-cesser-face-aux->

<sup>62</sup> Amnesty International, "Cameroon 2025", <https://www.amnesty.org/en/location/africa/west-and-central-africa/cameroon/report-cameroon/>.

<sup>63</sup> Amnesty International, "Cameroon 2025", <https://www.amnesty.org/en/location/africa/west-and-central-africa/cameroon/report-cameroon/>.

<sup>64</sup> CIVICUS, "Les autorités suspendent plusieurs groupes dont l'organisation de défense des droits humains REDHAC", <https://monitor.civicus.org/explore/les-autorites-suspendent-plusieurs-groupes-dont-lorganisation-de-defense-des-droits-humains-redhac/>.

<sup>65</sup> Amnesty International, "Cameroon: Authorities must stop harassment of human rights defender Alice Nkom and attacks on civil society organizations", <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/01/cameroon-human-rights-defender-alice-nkom/>.

accusés d'avoir violé l'article 191 du Code pénal camerounais relatif au bris de scellés. Après une audience tenue le 7 avril 2025 au tribunal de première instance de Bonanjo à Douala et une autre le 2 juin, et malgré la présence des deux prévenues, le juge n'a pas ouvert la procédure, au motif que Maximilienne Ngo Mbe n'avait pas préalablement transmis la notification confirmant sa présence à l'audience. L'audience avait donc été ajournée au 4 août 2025. La procédure judiciaire est toujours en cours. L'audience ayant été reportée plusieurs fois.<sup>66</sup>

30. Le 24 février 2021, 13 personnes accusées d'homosexualité ont été arrêtées par les forces de sécurité dans les bureaux de Colibri, une organisation qui propose des services de prévention et de prise en charge du VIH. Certaines des personnes arrêtées faisaient partie du personnel. Elles ont été mises en liberté les 26 et 27 février 2021.<sup>67</sup>
31. Le 14 décembre 2024, le préfet du département du Wouri, Sylyac Marie Mvogo, a pris un arrêté N° 91/2024/CRP/C/SP du 14 décembre 2024<sup>68</sup> interdisant<sup>69</sup> une manifestation dénommée "Lundi en Noir" projetée par le REDHAC à 11 heures à l'esplanade de la Préfecture de Douala, suite à la convocation pour la deuxième fois de Me Nkom par le préfet, en lien avec des accusations de bris des scellés sur les locaux du REDHAC. Faisant référence aux droits des personnes LGBTQ+, le préfet a également appelé les citoyens à « se désolidariser de la défense de cette cause ignoble »<sup>70</sup> que visait la manifestation.<sup>71</sup>
32. En Juillet 2025, un groupe de Procédures Spéciales des Nations Unies – dont le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'Homme, le Rapporteur spécial sur l'accès à une alimentation adéquate, le Rapporteur spécial sur le droit à l'eau et à l'assainissement, et le Rapporteur spécial sur les substances toxiques, entre autres – a adressé une communication appelant le Cameroun à remédier d'urgence aux graves atteintes aux droits humains et à l'environnement résultant de l'utilisation du mercure dans les mines d'or de l'Est du pays. En effet, les défenseur·e·x des droits humains qui

---

<sup>66</sup> Front Line Defenders, "Cameroon: Judicial harassment against women human rights defenders and arbitrary suspension of human rights organisation", <https://www.frontlinedefenders.org/en/statement-report/cameroon-judicial-harassment-against-women-human-rights-defenders-and-arbitrary>.

<sup>67</sup> CIVICUS, "Recrudescence de la persécution et des abus contre les personnes LGBTI", <https://monitor.civicus.org/explore/Upsurge-LGBTIQ-persecution-abuse-journalist-sentenced-23-months-prison/>.

<sup>68</sup> 237 Actu.com, "Douala: Le Préfet dit NON à la manifestation en soutien à Me Nkom", <https://237actu.com/douala-le-prefet-dit-non-a-la-manifestation-en-soutien-a-me-nkom/>.

<sup>69</sup> STOPBLABLACAM, "Redhac Protest Banned in Douala Amid Heightened Security", <https://www.stopblablacam.com/society/1612-13491-redhac-protest-banned-in-douala-amid-heightened-security>.

<sup>70</sup> Le Bled Parle, "« Lundi Noir » : Le Préfet du Wouri interdit la manifestation en soutien à Me Alice Nkom", <https://www.lebledparle.com/lundi-noir-le-prefet-du-wouri-interdit-la-manifestation-en-soutien-a-me-alice-nkom/>.

<sup>71</sup> CIVICUS, "Les autorités suspendent plusieurs groupes dont l'organisation de défense des droits humains REDHAC", <https://monitor.civicus.org/explore/les-autorites-suspendent-plusieurs-groupes-dont-lorganisation-de-defense-des-droits-humains-redhac/>.

cherchent à obtenir justice et réparation se heurtent à des obstacles importants. Les défenseur.e.x.s de l'environnement signalent des difficultés d'accès aux sites miniers et aux informations sur leur fonctionnement, ainsi qu'une obstruction systématique aux actions en justice.<sup>72</sup>

### **E. La perspective de l'Etat concernant la protection des défenseur.e.x.s des droits humains**

33. Le MINAT a justifié la suspension des OSC le 6 décembre 2024 par l'incompatibilité des activités à l'intégrité du système financier national et l'exercice d'activités sans autorisation adéquate. Le 24 mars 2025, le MINAT aurait également transmis à ses partenaires techniques et financiers une liste d'organisations, leur interdisant d'apporter un soutien aux organisations ne figurant pas sur cette liste dont le REDHAC et le NDH-Cameroun.<sup>73</sup>
34. Le 11 novembre 2022, le MINAT par lettre N° 03519/L/MINATS/SG/DAJ du 11 novembre 2022<sup>74</sup> a instruit<sup>75</sup> le Gouverneur de la Région du Littoral de saisir le Conseil National de la Communication (CNC), organe de régulation des médias de prendre des mesures à l'encontre de Serge Alain Ottou, journaliste d'Equinoxe TV, et Engelbert Lebon Datchoua, membre du parti politique de l'opposition le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), pour des propos « injurieux, voire diffamatoires à l'endroit du Chef de l'Etat et des Institutions de la République » que Engelbert Lebon Datchoua aurait tenu dans la soirée du jeudi 03 novembre 2022 au cours de l'émission "Equinoxe soir".<sup>76</sup>
35. Sur l'affaire Me Tamfu Richard, le 28 novembre 2024, le secrétaire d'État à la Défense chargé de la Gendarmerie nationale; Galax Etoga a ordonné l'ouverture d'une enquête.<sup>77</sup> Les résultats,<sup>78</sup> publiés le

---

<sup>72</sup> Communication au Cameroun par les Procédures Spéciales des Nations Unies, <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=29907>.

<sup>73</sup> Front Line Defenders, "Cameroon: Judicial harassment against women human rights defenders and arbitrary suspension of human rights organisation", <https://www.frontlinedefenders.org/en/statement-report/cameroon-judicial-harassment-against-women-human-rights-defenders-and-arbitrary>.

<sup>74</sup> Actu Cameroun, Médias: le MINAT demande au Gouverneur du Littoral de saisir le Conseil national de la communication après des propos visant le président Biya sur Equinoxe TV, <https://actucameroun.com/2022/11/14/medias-le-minat-demande-au-gouverneur-du-littoral-de-saisir-le-conseil-national-de-la-communication-apres-des-propos-visant-le-president-biya-sur-equinoxe-tv/>.

<sup>75</sup> rfi, "Cameroun: la chaîne Equinoxe TV menacée par le gouvernement pour des propos sur Paul Biya", <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221117-cameroun-la-cha%C3%A9ne-equinoxe-tv-menac%C3%A9e-par-le-gouvernement-pour-des-propos-sur-paul-biya>.

<sup>76</sup> CIVICUS, "Brutal killing of journalist Martinez Zogo highlights chilling environment for press freedom in Cameroon", <https://monitor.civicus.org/explore/brutal-killing-journalist-martinez-zogo-highlights-chilling-environment-press-freedom-cameroon/>.

<sup>77</sup> Journal du Cameroun.com, "Cameroun : agression de Me Richard Tamfu, la Gendarmerie nationale ouvre une enquête", <https://fr.journalducameroun.com/cameroun-agression-de-me-richard-tamfu-la-gendarmerie-ouvre-une-enquete/>.

<sup>78</sup> Actu Cameroun, "Me Richard Tamfu critique la partialité de l'enquête sur son agression", <https://actucameroun.com/2024/12/09/me-richard-tamfu-critique-la-partialite-de-lenquete-sur-son-agression-par-des-gendarmes/>.

6 décembre 2024, ont abouti à la mise en cause de l'avocat pour les faits de violences sur des fonctionnaires, rébellion, destruction d'effets militaires, entrave à la justice et injures à l'endroit des quatre gendarmes qui l'avaient agressé.<sup>79</sup> Cette conclusion a été rejeté par Me Tamfu au motif que l'enquête avait été menée par ses agresseurs, sans prise en compte de la vidéo de torture devenue virale.

36. Il est important de souligner que l'Etat du Cameroun du Cameroun a pris des engagements politiques au cours du 4<sup>e</sup> cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) en 2023 en acceptant 220 recommandations formulées parmi lesquels 16 concernent les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes dans l'exercice de leur activités pacifiques et qui ont besoin de protection, d'être à l'abri des représailles, des intimidations, de la torture, des arrestations arbitraires, de meurtres, de disparitions forcées d'exercer leur liberté d'expression, de manifestation publique et d'association sans entrave de l'administration (Rec 71., 82. 87. 91. 92. 93.. 95. 96. 97. 99. 101. 103. 105. 109. 272.).<sup>80</sup>

## **F. Questions au gouvernement du Cameroun**

37. Au regard de ce qui précède, ISHR, FLD et RECODH invite la Commission Africaine à questionner l'Etat partie sur les mesures mises en place pour :
- i. Aligner les dispositions de ses lois nationales régissant les libertés d'expression, d'association et de réunion publique pacifique aux standards et aux instruments internationaux auxquels il est partie. Ceci en application des engagements politiques pris par l'Etat du Cameroun au cours du 4<sup>e</sup> cycle de l'Examen périodique universel (EPU), où il s'est engagé « poursuivre les efforts visant à harmoniser la législation nationale avec les normes internationales en matière de droits de l'homme ». <sup>81</sup>
  - ii. Mener des enquêtes libres, indépendantes et impartiales sur les assassinats, disparitions de défenseur.es des droits humains et des journalistes, les allégations de violences, tortures et d'usage

<sup>79</sup> CIVICUS, "Les autorités suspendent plusieurs groupes dont l'organisation de défense des droits humains REDHAC", <https://monitor.civicus.org/explore/les-autorites-suspendent-plusieurs-groupes-dont-lorganisation-de-defense-des-droits-humains-redhac/>.

<sup>80</sup> OHCHR, "Examen périodique universel - Cameroun", <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/cm-index>.

<sup>81</sup> Recommandation 29 acceptée par le Cameroun au cours du 4<sup>e</sup> cycle de l'EPU en 2023 à Genève.

excessif de la force par les forces de défense et de sécurité sur les DDH et les manifestants, et rendre publics les rapports de ces enquêtes.

- iii. Poursuivre le processus et adopter la loi nationale portant reconnaissance et protection des DDH.
- iv. Mettre en place un cadre de travail sécurisé exempt d'intimidations et de harcèlement judiciaire contre les DDH, les journalistes et les avocats exerçant légitimement leur travail.

### **A PROPOS DE CE RAPPORT ALTERNATIF**

Le présent rapport a été rédigé par International Service for Human Rights (ISHR), Front Line Defenders et Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH). Nous encourageons la Commission Africaine à consulter les rapports parallèles rédigés par des acteurs locaux et à formuler des recommandations à l'intention du Cameroun concernant la protection des défenseur.e.s des droits humains.

Pour plus d'information veuillez contacter :

Lidawh-wè Fabienne Dontema, ISHR, [l.dontema@ishr.ch](mailto:l.dontema@ishr.ch)

Alvaro Gomezdelvalle, Frontline Defenders, [agomezdelvalle@frontlinedefenders.org](mailto:agomezdelvalle@frontlinedefenders.org)

Joseph Zebaze, RECODH, [recodhcameroun@gmail.com](mailto:recodhcameroun@gmail.com)